

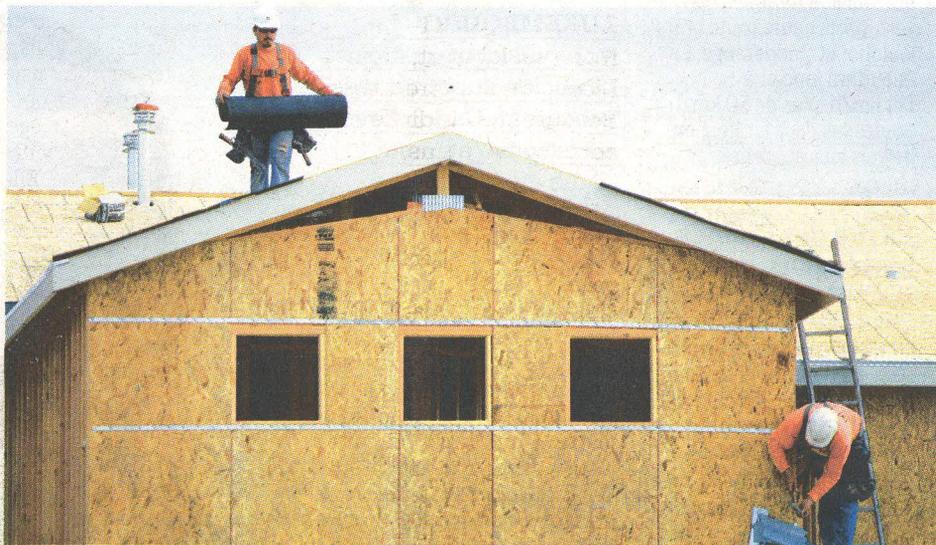
Le nombre de faillites bat des records dans le pays

LUXEMBOURG - Avec plus de 1 000 faillites d'entreprises prononcées, c'est un triste record que le Luxembourg a battu l'année dernière.

Une barre symbolique a été franchie. Plus de 1 000 faillites d'entreprises ont été enregistrées l'an passé au Grand-Duché. Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg en a prononcé 902. Celui de l'arrondissement de Diekirch, 119. Le total s'élève à 1 021, a indiqué hier l'administration judiciaire.

La hausse peut sembler moindre depuis deux ans: 918 en 2010 et 978 faillites ont été prononcées en 2011, selon les chiffres du Stater. Mais le fossé s'est creusé à partir de 2009, où on en comptait «seulement» 693. En douze ans, le total a quasiment doublé.

Sans nier une conjoncture économique défavorable, Gérard Eischen, responsable du guichet Espace Entreprises de



Les secteurs de la construction et du parachèvement restent fortement touchés par les faillites.

la Chambre de commerce Luxembourg, met en perspective «un fort dynamisme de la création d'entreprise qui n'a pas fléchi ces dernières années». «Comme 50 % des entreprises disparaissent avant leurs 5 ans», l'effet sur le nombre de faillites est méca-

nique. Le détail des chiffres par secteur d'activités n'a pas été communiqué, mais on sait que la construction continue d'être la plus affectée. Les défaillances de grosses entreprises, comme Mangen début 2012, entraînent dans leur sillage des petites structures.

De la réforme des faillites, prévue pour cette année, la Chambre de commerce attend que des mesures d'anticipation puissent être déclenchées, dès que les premiers signes de faiblesse d'une entreprise apparaissent.

Mathieu Vacon